



CONSEIL RÉGIONAL
**ENVIRONNEMENT
MONTREAL**

concertation
PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
représentation
sensibilisation
**ÎLE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
MONTREAL**
projets-action



cremtl.qc.ca

Mémoire

sur le bannissement des
sacs de plastique

Présenté à

La Commission sur l'eau,
l'environnement, le développement
durable et les grands parcs

3 juin 2015



Conseil régional de l'environnement de Montréal

Maison du développement durable
50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 300
Montréal (Qc) H2X 3V4
Tél. : 514-842-2890
Télec. : 514-842-6513
info@cremtl.qc.ca
www.cremtl.qc.ca

Rédaction : Coralie Deny

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) est un organisme à but non lucratif indépendant, consacré à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable sur l'île de Montréal. Par le regroupement et la concertation de ses membres, par ses activités de sensibilisation, de représentation publique et ses différents projets-action, il contribue à l'amélioration de la qualité des milieux de vie et de l'équité sociale sur l'île de Montréal.

Suivez-nous !



Pour le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), il apparaît logique d'aboutir à la recommandation de procéder au bannissement des sacs d'emplettes en plastique à usage unique après avoir répondu aux questions ci-dessous.

Pourquoi s'intéresser au dossier ?

Les impacts négatifs associés à l'utilisation des sacs d'emplettes à usage unique en plastique sont multiples et bien connus aujourd'hui. Ces impacts négatifs touchent évidemment la gestion des matières résiduelles : les deux premiers «R» dans la hiérarchie (réduction et réemploi) et le gaspillage d'une ressource non renouvelable. Or, force est de constater que d'une part les cas exemplaires et concrets de réduction à la source sont bien peu nombreux, malgré la place théorique qu'on leur accorde, et d'autre part, la notion de gaspillage est actuellement très présente dans bien de nos gestes au quotidien.

Cette problématique concerne également d'autres volets environnementaux majeurs dont l'émission de gaz à effet de serre issue de leur production, et la pollution des cours d'eau et de la faune aquatique persistante sur de longues périodes, des enjeux qui font le tour de la planète et qui inquiètent de plus en plus de personnes.

Existe-t-il des alternatives plus durables?

Même si aucune alternative, à part l'utilisation d'un sac voué à d'autres usages (ex. : sac à dos), n'offre la solution «parfaite», il n'en demeure pas moins que le sac d'emplettes à usage unique peut facilement être remplacé par un sac plus écologique; changement de comportement déjà opéré chez les personnes qui sont soucieuses de diminuer leur empreinte écologique.

Les dérives que le bannissement pourrait susciter, comme l'usage de sacs réutilisables non recyclables, devraient et pourraient être contrôlées. Il faudrait alors obliger les marchands à ne proposer que des sacs réutilisables recyclables à leur clientèle.

Des mesures coercitives et incitatives portent-elles fruits ?

L'étude de *Chamard stratégies environnementales* démontre que les mesures de bannissement et de tarification, associées à de bonnes campagnes de communication, induisent un changement majeur de comportement. Il faut un message clair pour tout le monde afin que la bonne pratique se généralise. En optant non plus pour un Code volontaire mais pour l'obligation de mise en œuvre d'une pratique unique, il y a là équité et simplicité du modèle.

Au Québec, nous aurions atteint un taux de 52% de diminution de 2007 à 2010 avec l'adoption du Code volontaire; c'est bon mais on peut collectivement aller plus loin car ce sont encore un milliard de sacs d'emplettes en plastique à usage unique qui rejoignent très souvent les sites d'enfouissement ou se perdent en nature au Québec.



La population est-elle prête ?

Avec les avancées faites grâce au Code volontaire et le cas exemplaire de la SAQ qui a banni complètement les sacs de plastique, il apparaît évident que la majorité de la population est prête à faire le saut. Beaucoup utilisent aujourd'hui des sacs réutilisables et sinon sortent d'un magasin de la SAQ la bouteille à la main. Dans le contexte de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, poser ce geste au quotidien doit devenir un réflexe et non plus un effort. La SAQ, au niveau de ses succursales, l'a créé : tous les clients savent qu'on ne leur fournira pas un sac à usage unique en magasin.

Bien sûr, il restera toujours de la résistance aux changements d'habitude, soit par principe, soit parce que certaines personnes utilisent ces sacs d'emplètes pour les déjections de leur chien ou comme sac à déchets. Nous considérons que cette seconde «vie utile» ne peut justifier d'empêcher le bannissement de ces sacs. Ces personnes ont à leur disposition des alternatives pour les sacs à déchets. De plus, avec deux utilisations d'un même sac, on est encore bien en-dessous du principe associé au sac réutilisable.

Pourquoi aller plus loin que la «bonne volonté» ?

La «bonne volonté» nous a amené à atteindre une diminution de 52%. Certains cas dans le monde montrent que l'on peut atteindre près de 100%. Pourquoi devrait-on viser moins à Montréal, et même au Québec ?

Montréal a ici l'occasion d'être exemplaire et de lancer un message très intéressant à sa population quant à ses pratiques de surconsommation. Le sac d'emplètes en plastique à usage unique en représente un symbole facile à utiliser car il rejoint l'ensemble de la population. Même s'il est évident que la consommation globale de pétrole ne chutera pas avec une telle pratique, celle-ci a valeur d'éducation et d'illustration des impacts négatifs (et positifs) de nos choix.

Le slogan si souvent mentionné s'applique aussi ici : « chaque geste compte ». Tout le monde doit faire sa part en termes de pratiques durables; producteurs de sacs, commerçants et consommateurs. Pour être le plus efficace possible, tous les commerçants doivent lancer le même message, sinon il y a confusion chez les clients qui retrouvent des modèles variables selon la bannière.

Montréal, comme métropole du Québec, en affirmant son leadership, a l'occasion ici aussi d'interpeller le gouvernement provincial pour qu'il légifère également en ce sens.



Recommandations du CRE-Montréal

Le statu quo ne peut être envisagé car il ne fera pas avancer le dossier. Selon nous, la société montréalaise est globalement mûre pour une décision qui fera un changement important dans sa pratique quotidienne du magasinage. En conséquence, le Conseil régional de l'environnement de Montréal recommande à la ville de Montréal :

1. le bannissement des sacs d'emplettes en plastique à usage unique

Cela devrait se faire sur une période maximale d'une année par souci d'efficacité de message, avec possiblement deux phases, la première pour les gros commerces et une deuxième pour les petits détaillants. Le bannissement comme première mesure lance un meilleur message que la seule tarification, laquelle pourrait amener un comportement du consommateur non souhaitée, à savoir : « je paye donc je fais ce que je veux ». Par ailleurs, un prix élevé pourrait décourager les personnes les moins bien nanties mais pas les plus aisées ; une forme d'iniquité sociale. Le bannissement a aussi le mérite d'indiquer clairement la position du gouvernement sur cette problématique.

2. la généralisation du bannissement à tous types de sacs d'emplettes à usage unique

Pour un message cohérent en faveur d'une consommation écoresponsable, il serait aussi pertinent de bannir l'ensemble des sacs d'emplettes à usage unique qu'ils soient en papier ou autre composé. Ce bannissement pourrait être mis en place dans une deuxième phase du processus.

3. la tarification et la recyclabilité de tous les autres sacs d'emplettes offerts par les commerçants

La tarification viendrait en support au bannissement en assurant la mise sur le marché de sacs d'emplettes réutilisables et qui seront surtout réutilisés. Le prix à payer devrait être suffisant pour inciter la clientèle à le rapporter à chaque fois au magasin. Pour appuyer la valeur d'écoresponsabilité de telles pratiques, les commerçants devraient exiger la recyclabilité de sacs d'emplettes réutilisables par leurs fournisseurs.

Étant donné que les commerces de grandes tailles feraient des économies en ne fournissant plus des sacs d'emplettes à usage unique, un programme pourrait être en contrepartie mis en place pour fournir un certain nombre de sacs réutilisables gratuits aux personnes défavorisées.

4. la mise en œuvre d'une campagne de communication auprès de la population en vue d'un renforcement positif du bon geste

Une telle décision pour les sacs d'emplettes représenterait une belle occasion pour le gouvernement de sensibiliser sur les enjeux liés à la surconsommation et à la gestion durable des matières résiduelles, alors que nous sommes au Québec de tristes champions en termes de production de ces matières. Ce geste symbolique ouvrirait la voie à d'autres gestes en faveur d'une consommation plus durable.



3. le démarchage auprès du gouvernement du Québec pour mettre en place à l'échelle du Québec :

Dans une perspective d'équité territoriale (tout le monde doit poser le même geste partout au Québec) et de promotion de la hiérarchie des 3RV, inscrite dans la Politique québécoise,

- a. le bannissement des sacs d'emplettes en plastique à usage unique**
- b. la tarification de tous les autres sacs d'emplettes offerts par les commerçants**
- c. le support aux commerçants dans le choix des sacs d'emplettes à mettre à disposition de leur clientèle**
- d. le support à la mise en place d'une industrie du recyclage des sacs réutilisables**

